



Problème départ à l'international Ecole de commerce

Par **kaamir**, le **09/03/2018** à **21:53**

Bonjour, rn rn Je suis étudiante en école de commerce, et je rencontre un problème avec mon école. En effet, je dois partir pour un semestre académique dans une université partenaire à l'étranger. L'école m'avait envoyé mon affectation en Turquie. Par la suite, les étudiants se sont rendus compte qu'il y avait un problème dans les classements et donc dans les affectations. L'école a donc refait les affectations, et là, je n'ai plus rien. Je dois rester sur le campus de l'école en gros. Je me sens désabusée, et surtout je ne suis pas sûre que ce soit contractuel d'annuler une affectation déjà attribuée. rn rn Pouvez-vous m'aider ? Est-ce que c'est possible de porter plainte pour un tel motif ? rn rn Merci d'avance pour votre réponse.

Par **morobar**, le **10/03/2018** à **11:54**

Bonjour, rn Non. rn La controverse est du domaine civil et non pénal, de sorte qu'une plainte en admettant qu'elle soit reçue sera classée sans suite. rn Il faut se référer au contrat signé avec l'école et les dispositions qui concernent la recherche, l'affectation des stages et ce qu'il advient en cas d'échec.